

BULLETIN MUNICIPAL



DÉCEMBRE 2014

Edito

Le renouvellement du Conseil Municipal a mis en place une nouvelle équipe, comme rappelé dans le bulletin de Juillet. Cette équipe, issue pour moitié du dernier conseil municipal, est renouvelée pour l'autre moitié.

Elle forme une équipe unie qui allie expérience et renouvellement, enthousiasme, pragmatisme et réalisme. Ces femmes et ces hommes ont placé leur engagement municipal sous le signe du service à la communauté de vie que forme notre village. Elle va devoir faire face à de nouveaux défis qui risquent de bouleverser le paysage des collectivités locales : dans le cadre de la réforme territoriale, demain quelles communes, quelles intercommunalités ? dans le cadre du redressement des finances publiques, demain quelle capacité de financement des blocs communaux ?

Nous savons que les années à venir vont être plus difficiles sur le plan financier. Le nécessaire effort de redressement des finances de la France va lourdement peser sur les collectivités locales, par une baisse des dotations de l'Etat (11 milliards d'euros de réduction au titre des dotations pour les collectivités locales). Ce mouvement est déjà engagé en 2014 et va s'amplifier les prochaines années.

Pour autant, nous avons la volonté de continuer à investir pour assurer le rayonnement de notre commune, avec le souci constant d'une fiscalité mesurée pour ne pas hypothéquer une éventuelle hausse des taux l'an prochain...

Les projets sont nombreux et ont tous pour vocation de continuer à améliorer la qualité des services et l'attractivité de notre commune afin d'offrir une vie quotidienne harmonieuse et un cadre de vie de qualité à ses habitants.

Avec votre soutien, à votre écoute et forts de votre confiance, nous réussirons tous ensemble. Le Maire et son Conseil Municipal doivent rester l'échelon de proximité et de citoyenneté.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Bienvenue à tous ces bébés 2014 :

SAVARY Raphaël	02.03.2014
COUVREUR Louison	14.03.2014
MARTEL Natan	22.03.2014
WIESNER Aliya	09.04.2014
NGUYEN Lilou	15.04.2014
DENEULIN Raphaël	17.04.2014
PERROTIN RIGAUT Maëlys	18.04.2014
BOISGUERIN Leelo	28.04.2014
PEPIN Gaëtan	29.04.2014
DAVENNES Ambre	28.11.2014



MARIAGES :



Tous nos vœux de bonheur :

BRAGA DANTAS David et CASEZ Sophie, le
21.06.2014

ESTER Fabrice et SOGUERO Véronique, le
12.07.2014

BARRAU Thierry et ADELL Françoise, le
16.08.2014

GAULLIER Anthony et COINDEAU Aurore, le
04.10.2014

DECES :

Une pensée pour :

MAUROY Pierrette ép WINIESKI, décédée le 08.01.2014

BOURGEOIS Jacqueline ép MORELLON, décédée le 17.01.2014

LOUIS Régis, décédé le 07.11.2014.



TRAVAUX 2014

Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie, rue de Parroy:

Au titre du FDS 2013, la réfection d'une partie de la rue de Parroy a été retenue par le Conseil Général, le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'études AREA pour un montant de 4 950 € HT.

Remplacement poteau incendie :

Suite à un problème de fuite d'eau à la borne incendie se trouvant 43 avenue de Champagne et d'une difficulté de manœuvre de cette borne il a été nécessaire de remplacer ce poteau incendie pour un montant de 2887.44 € TTC.

Travaux de clôture terrain communal :

Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal décide de clôturer le terrain se trouvant entre l'école primaire et l'atelier communal et retient le devis de l'entreprise ALUTECK, pour un montant de 4 912 € HT.

Effacement des réseaux

- rue de la Grévière et avenue du Chemin de Fer

L'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) doit effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique « Rue de la Grévière » et « Avenue du Chemin de Fer »

- Cout de l'opération 177 475.04 HT
- Participation de l'USEDA 130 717.96 HT
- Participation de la commune 45 446.97 HT

Ces travaux sont prioritaires en raison de l'existence de fils nus.

- rue de la Gare et rue de Moulins

L'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques « Rues de la Gare » et « Rue de Moulins »

Le coût de l'opération calculé aux conditions économiques et fiscales de ce jour est de 108 691.20 HT.

Le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à 62 819.90 € HT.

Projet d'aménagement rue de Parroy (du monument aux Morts vers l'entrée de Moulins RD1003

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à certains aménagements sur cette portion de la rue de Parroy : pose de caniveaux, bordures, piège à eaux et entrée des propriétés.

Ces travaux débiteront au printemps, dans un souci de rationalisation, les branchements d'adduction d'eau potable au plomb ont été remplacés.

Mur de soutènement RD 1003 et réfection du trottoir:

Le trottoir situé le long du parking de la RD 1003 s'est affaissé et devient dangereux pour les piétons. Cet affaissement provient du mur de soutènement existant en mauvais état, menaçant à terme la pérennité du trottoir voire du parking.

La Municipalité a prévu la réalisation d'un mur de soutènement le long des parcelles AB21 et 22 et la réfection du trottoir.

Le Conseil Municipal a retenu :

- le bureau d'études AREA, pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 5 004 € TTC
- et l'entreprise VALLET SAUNAL pour un montant de 49 230.69 € HT pour les travaux.

Le Conseil Municipal a sollicité une aide financière auprès du Conseil Général, au titre du Fonds Départemental de Solidarité (FDS), au titre des ouvrages d'art et une subvention d'équipement auprès de la CCRCT.

Travaux école primaire :

Durant les vacances d'été, a été entrepris la restauration des toilettes de l'école primaire :

- faïences, portes, plafonds pour un montant de 5 724 €
- partie « électricité », pour un montant de 2 312,75 €.

De même, la plomberie a été revue avec le remplacement du réservoir de pression, ce dernier risquait de se percer au risque d'inonder les locaux. Un point d'eau chaude a été installé (eau chaude produite par les panneaux solaires existants).

Le Conseil Municipal a obtenu une subvention de l'État au titre de la DETR pour ces travaux dont le montant est estimé à 6 697.29 € HT

La part non couverte par la subvention sera prélevée sur le budget communal.

Travaux préau école primaire :

Le Conseil Municipal a décidé de remplacer les briques vétustes servant de claustra sous le préau de l'école par un châssis fixe en aluminium et verre « securit », et a retenu le devis de l'entreprise ALUTECK pour un montant de 2 000 €.

FDS 2014 :

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général, relatives à la répartition des subventions en provenance du FDS (Fonds Départemental de Solidarité) le Conseil Municipal de MEZY-MOULINS :

↳ a sollicité une subvention au titre du FDS 2014 pour les travaux de voirie suivants :

Opération	Nature	Voie	Longueur	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Charge communale
14-5043	Voirie	VC 12 Moulin Babet	335 m	74 750	62 500	21 250	53 500

↳ s'est engagé à effectuer ces travaux.

CCRCT

Modification des statuts de la CCRCT – aide à domicile

Par délibération du 10 juillet 2014, le Conseil Communautaire de la CCRCT (Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry) a validé la prise de compétence « aide à domicile », qui permettra :

- ↳ une égalité d'accès à l'offre de services sur l'ensemble des 25 communes,
- ↳ une harmonisation et une optimisation des services en direction des personnes âgées, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC, portage des repas...),
- ↳ la mise en place de services supplémentaires favorisant le maintien à domicile des personnes âgées (télé alarme, par exemple, garde de nuit...),
- ↳ une normalisation et une harmonisation des statuts du personnel,
- ↳ la réalisation d'économies d'échelle en mutualisant les services,

Le Conseil Municipal de Mézy-Moulins a émis un avis favorable à la prise de compétence « aide à domicile » par la CCRCT, à compter du 1^{er} janvier 2015 et à la modification des statuts de la CCRCT.

Déchets :

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a terminé la distribution de poubelles « pucées » et « calibrées » en fonction de la composition des ménages sur le territoire de la commune.

Une réunion publique a eu lieu afin d'expliquer aux habitants la politique de réduction des déchets.

La puce installée sur vos bacs bleus permettra de compter la fréquence de ramassage de votre poubelle. A la fin de l'année 2015 un bilan sera adressé à chaque ménage.

Le but est de faire prendre conscience aux utilisateurs qu'il faut produire moins d'ordures ménagères résiduelles et faire naturellement un effort en matière de tri

sélectif et tout en ne mettant dans les bacs jaunes que les déchets recyclables : papier, bouteilles plastiques, emballages carton, (se référer au guide du tri qui a été remis à chaque ménage) ...

Avec un bon tri, on se rend compte qu'il ne reste presque plus de déchets non recyclables et chacun en sort gagnant.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La nouvelle organisation du temps scolaire mise en place par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine pour les écoles Maternelle et Élémentaire. A Mézy-Moulins, les enfants ont désormais classe les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h40 à 15h50 et le **mercredi matin** de 08h40 à 11h40.

Introduites par la réforme des rythmes scolaires, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP ex TAP) ont pour vocation de permettre aux enfants de développer leur curiosité intellectuelle et de renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école. Elles sont mises en œuvre dans le Regroupement Intercommunal de Fossoy/Mézy-Moulins/Mont Saint Père, depuis la rentrée 2013. A Mézy-Moulins, les NAP sont facultatives et gratuites.

Les NAP ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi et débutent à 15h50 pour une durée d'1 heure. 51 enfants : 9 CE2, 23 CM1 et 19CM2, y participent de façon assidue. 3 thèmes sont abordés : le théâtre, l'expression corporelle et la filmographie. Les initiations sont dispensées par des associations locales :

- la Compagnie Munay (Vanessa Longuet) de Baulne en Brie pour le théâtre,
- Feeling Dance (Eve-Anne Collet) de Château-Thierry pour l'expression corporelle,
- Ciné Villages (Costa Macros) de Brasles pour l'audiovisuel.

Les NAP se déroulent dans l'espace périscolaire du Centre de Loisirs. Cette proximité avec l'école est un atout indéniable. Quand le temps est clément, la séance d'expression corporelle a lieu en plein air sous le préau de l'école.

D'autres activités telles que peinture et sport sont également proposées aux enfants. Celles-ci sont par contre encadrées par Isabelle, Laurène et Sabrina, nos animatrices. A voir la mine réjouie des enfants, ces derniers semblent apprécier pleinement ces séances de NAP.

REFORME TERRITORIALE

Motion contre le rattachement de la Picardie au Nord Pas de Calais

La carte des régions prévoyait initialement un rapprochement entre la Picardie et la Champagne Ardenne.

Mais la carte des régions adoptée par l'Assemblée Nationale prévoit désormais un rattachement de la région Picardie avec la région Nord Pas de Calais.

Des pétitions refusant ce mariage forcé avec le Nord Pas de Calais ont recueilli plusieurs milliers de signatures.

Le Conseil Municipal de Mézy-Moulins s'est prononcé contre ce projet de rapprochement entre la région Picardie et la région Nord Pas de Calais et a demandé qu'un référendum soit organisé dans l'Aisne.

ACCUEIL DE LOISIRS

Une vingtaine d'enfants ont fréquenté le Centre de Loisirs durant les vacances de la Toussaint pour la première semaine et un peu plus pour la seconde semaine.

Au programme « La Francophonie », a permis des échanges et rencontres des personnes de pays francophones, avec la culture des autres pays dans des domaines aussi variés que la cuisine, la musique, ...

Une sortie à Bulléo-Epernay au cours de laquelle les enfants ont profité des jeux d'eau et des nombreux bassins pour les activités aquatiques avec toboggans, bassins à vagues, à jets massants, banquette bouillonnante... Pour clore la journée, ils ont pu admirer les coteaux du vignoble champenois lors d'une petite croisière sur la Marne.

Pour la seconde semaine, toujours avec « La Francophonie » pour thème, nos chères têtes blondes se sont addonnés aux jeux des 7 pays, et se sont familiarisés avec les poupées du monde et les musiques du monde. Une sortie bien sûr, mais cette fois ce fut une visite de la « Cité Castelle » et de la médiathèque de Château-Thierry avec après-midi cinéma.

A voir leur enthousiasme, ils ne se sont pas ennuyés...



ITINERAIRE DU PERE NOEL

Le Père Noël passera pour les enfants de la Commune le **Samedi 13 Décembre 2014** à 15h30 au Centre de Loisirs (rue de la Planche).



Un spectacle sera présenté aux habitants, petits et grands. A l'issue du spectacle, et **uniquement ce jour présents**, le Père Noël en personne remettra un cadeau à la Commune nés de 2014 à 2001, habitants de façon par commune.

Venez voir le spectacle et retirer vos cadeaux le samedi sans faute.



Bien évidemment, il reviendra pour tout le monde, le 24 décembre au soir.

COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie auront le plaisir d'apporter une marque de soutien et de réconfort aux personnes âgées de la commune en leur offrant, au moment des fêtes de Noël, un petit colis festif.

La distribution aura lieu le mardi 16 décembre 2014, dans la matinée.



TELETHON



Le 28^e Téléthon se déroulera les 5 et 6 décembre 2014.

« *Innover pour guérir* », c'est le slogan de la campagne du Téléthon. C'est aussi le cri d'espoir des familles qui a été lancé aux Français.

On dénombre 30 millions de personnes sont touchées en Europe dont 3 millions en France. Tous, nous pouvons être concernés par la maladie. Tous ensemble, nous devons nous mobiliser pour lutter contre la maladie.

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Mézy-Moulins, la Municipalité et les bénévoles organisent une soirée en faveur du TELETHON 2014.

Toutes les recettes de cette soirée seront remises au profit du Téléthon 2014, ainsi qu'une subvention de 300 € qui sera versée par la Commune au profit de la recherche.

SERVICE NATIONAL - PROCEDURE DE RECENSEMENT



Petit rappel pour les jeunes gens (filles et garçons), atteignant leur 16 ans, ils doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire. Cette démarche est obligatoire, la Mairie délivre une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement. Cette attestation sera réclamée pour toute inscription aux examens ou concours, au permis de conduire et conduite accompagnée.

DERNIERES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En raison de la clôture des inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre, le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales :

le jeudi 31 décembre 2014 de 8h30 à 10h00.



MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année, des intoxications au monoxyde de carbone sont recensées. Il est conseillé d'être vigilant car tout appareil de combustion peut générer du monoxyde de carbone, quel que soit le combustible utilisé (chaudières, poêles, chauffe eau/chauffe bains et chauffages mobiles d'appoint, mais également les panneaux radiants pour chauffer les grands volumes comme les églises, expositions...).

Il convient d'insister sur le caractère évitable de ces intoxications, ne serait-ce que par la vérification et l'entretien des installations, des conduits de fumées et des aérations, la ventilation

Soyez prudent !

NUISANCES

L'hiver arrive, l'on pourrait croire que les nuisances sonores sont terminées. Ceci est vrai pour le bruit des moteurs de tondeuses et autres appareils de jardinage mais il y a trouble de voisinage dès lors qu'un bruit est considéré par un plaignant comme une nuisance en raison de sa durée, de son intensité, ou de son caractère répétitif.

Peu importe le niveau sonore par rapport au niveau sonore ambiant : aucune mesure acoustique n'est faite pour vérifier l'effectivité de la nuisance.

Les aboiements deviennent donc des troubles de voisinage dès lors qu'ils sont considérés comme excessifs par un voisin qui s'en plaint aux autorités.

Le propriétaire de chien ne peut invoquer pour sa défense ni le fait que son chien aboie à l'intérieur de l'habitation et non à l'extérieur, ni la mauvaise insonorisation des maisons, ni le fait que d'autres chiens aboient en même temps dans le quartier, ni le fait que des animaux errants ou des passants provoquent ces aboiements, ni l'heure du jour ou de la nuit.

Pour simplifier : vous êtes en tort et vous ne pouvez avancer aucune excuse ! Il vous appartient de faire cesser ces nuisances sous peine de sanctions :

- même si le voisin qui se plaint n'est pas patient,
- même s'il est vrai que votre chien n'aboie qu'en certaines occasions,
- même si d'autres chiens du voisinage aboient eux aussi, en même temps ou non.

Il est demandé à tous les propriétaires de chien de remédier aux aboiements intempestifs de leur animal.

Petit rappel : Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait **d'un bruit particulier, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ; tout comme tout acte de malveillance, de maltraitance, mais également d'abandon, de manque de soins, de divagation sont passibles d'amendes.

Si un propriétaire ne peut pas empêcher un locataire de faire l'acquisition d'un chien, il peut par contre réagir en cas de troubles occasionnés par des aboiements.

INCIVILITE

Il est fréquemment constaté des dépôts sauvages et déversements de déchets dans les poubelles du cimetière. Il est rappelé que ces poubelles sont strictement réservées aux déchets provenant du cimetière.

Un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ainsi que des encombrants, est mis à la disposition des habitants ; en plus de l'accès à la déchetterie.

Pour des raisons de salubrité et la santé publique, toute personne prise en flagrant délit sera sanctionnée.

De même, des cartons contenant des vêtements ou autres sont régulièrement déposés ça et là, alors que des conteneurs à vêtements sont en place notamment à Mont Saint Père, Brasles, Condé en Brie....

Cependant vous pouvez déposer vos cartons en Mairie qui se chargera de les acheminer auprès d'associations caritatives.

